



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE EAUX

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS



**Ville d'Hyères
Service de l'Alimentation en Eau Potable**

Exercice 2017

TABLE DES MATIÈRES

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – Ville d'Hyères

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	4
CADRE JURIDIQUE.....	5
I CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	6
I.1 Présentation du service.....	6
I.2 Usagers du service.....	7
I.3 Ressources, réseau et équipements.....	7
II PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	15
II.1 Tarification	15
II.2 Présentation d'une facture.....	17
III INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	20
III.1 Qualité des eaux distribuées.....	21
III.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	22
III.3 Rendement du réseau de distribution.....	23
III.4 Indice linéaire de pertes en réseau et indice linéaire des volumes non comptés.....	23
III.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	24
III.6 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	24
III.7 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	25
III.8 Délai d'ouverture des branchements et taux de respect de ce délai.....	25
III.9 Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	25
III.10 Taux d'impayés sur les factures d'eau 2016.....	25
III.11 Taux de réclamations.....	26
IV FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	27
IV.1 Travaux réalisés en 2017.....	27
IV.2 Dette et amortissement.....	31
IV.3 Travaux en cours, projet à venir, actualité du service.....	31
V ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	33
V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité.....	33
V.2 Opérations de coopération décentralisée.....	33
ANNEXES.....	34
ANNEXE A.....	35
ANNEXE B.....	39

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ASTEE	Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement
CARE	Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
DSP	Délégation de Service Public
FLS	Fonds Local de Solidarité
FSL	Fonds de Solidarité au Logement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
SCP	Société du Canal de Provence
SEERC	Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux
SIAET	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la région est de Toulon

CADRE JURIDIQUE

Le présent rapport porte sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable de la ville d'Hyères lors de l'année 2017.

Il est rédigé en application des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) selon lesquels :

« Le Maire présente au Conseil Municipal (...) un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. (...) [Ce rapport est présenté] au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

En outre, selon l'article L. 1413-1 du CGCT :

« La Commission [Consultative des Services Publics Locaux] examine chaque année sur le rapport de son président (...) [le rapport] sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (...) [visé] à l'article L. 2224-5. »

Les caractéristiques et indicateurs mentionnés dans l'annexe V des articles D. 2224-1 à D. 2224-3 (créés par le décret 2007-675 du 02 mai 2007) du CGCT y sont abordés successivement.

Les codes utilisés dans le présent rapport (D102.0, P153.2...) font le lien avec les caractéristiques et indicateurs décrits dans les fiches du site Internet « <http://services.eaufrance.fr> ».

I CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1 Présentation du service

Hyères, ville de 57 578 habitants, est équipé par un réseau d'alimentation en eau potable sur sa partie continentale, ainsi que sur les îles de Porquerolles et Port-Cros. L'île du Levant ne dispose pas d'un tel réseau.

Ce réseau dépend du service public d'alimentation en eau potable de la mairie d'Hyères.

HÔTEL DE VILLE
12 avenue Joseph Clotis
B.P. 709
83 412 HYERES CEDEX

Tél. : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

<http://www.hyeres.fr>

Au terme de la procédure prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal, par délibération en date du 22 juillet 2011, a autorisé monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) confiant l'affermage des réseaux d'eau potable de la collectivité à la Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux (S.E.E.R.C.), représentée par sa marque SUEZ. Le contrat a été signé puis visé par la préfecture du Var le 19 août 2011. La DSP prend effet le 1^{er} octobre 2011, sa date d'échéance étant fixée au 31 décembre 2023.

SUEZ
Le Crossroad, bâtiment A
270 rue Pierre Duhem
B.P. 20 008
13 791 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Tél. : 0 977 409 431

<https://www.toutsurmoneau.fr>

Un premier avenant au contrat a été signé le 12 juillet 2013. Ce document crée la catégorie d'usager « irrigants », modifie la définition des paramètres « Électricité » et « Achats d'eau » de la formule d'indexation des prix, et met à jour le règlement de service.

Un deuxième avenant a été signé le 20 octobre 2015. Ce document active l'article 75 du contrat de DSP prévoyant une baisse des tarifs de consommation d'eau potable en cas de non finalisation du projet « Aqua Renova Porquerolles », met en cohérence la formule d'indexation des tarifs avec le compte d'exploitation prévisionnel du fait de l'évolution des charges d'achat d'eau, et permet au délégataire de toucher une subvention de l'Agence de l'Eau concernant le projet « Aqua Renova Gapeau » impliquant une baisse des tarifs de consommation.

1.2 Usagers du service

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Nombre d'abonnés	25 567	25 788	25 975	25 242	24 913	-1,3%

A la fin du mois de décembre 2017, le service compte 24 913 abonnements, soit une population d'environ **50 324 habitants desservis par le service (D101.0)**.

Cette dernière valeur est calculée sur la base de 2,02 habitants par ménage à Hyères, selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.).

On constate une baisse de 1,3 % du nombre d'abonnés entre 2016 et 2017.

Le nombre d'abonnements correspond désormais au nombre de comptes actifs en fin de période et étant redevables d'au moins une facture. En conséquence, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou plusieurs compteurs ne comptera que pour un seul abonné.

1.3 Ressources, réseau et équipements

1.3.1 Unités de distribution

Le service public d'alimentation en eau potable comprend les unités de distribution suivantes :

- Hyères-Continent ;
- Île de Porquerolles ;
- Île de Port-Cros.

L'unité de distribution d'Hyères (continent)

Les origines de l'eau alimentant l'unité de distribution d'Hyères sur le continent sont les suivantes :

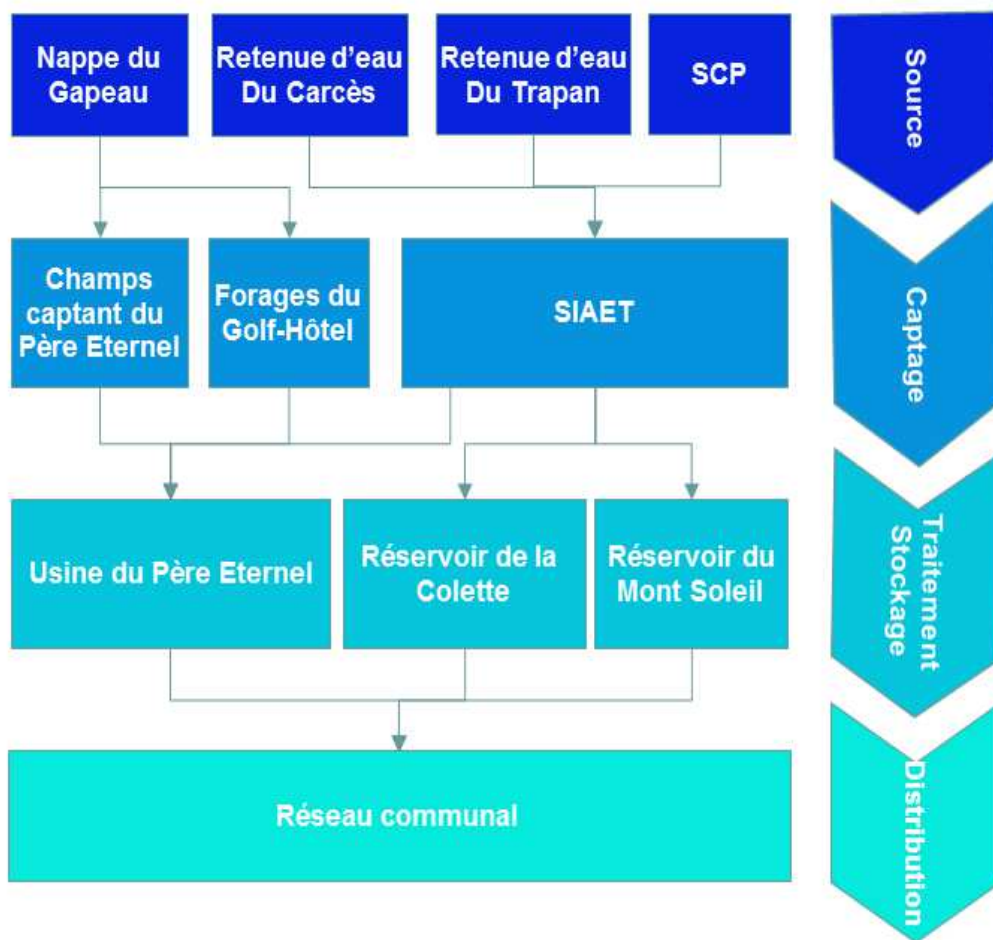
- La nappe alluviale du Bas-Gapeau (usine de potabilisation du Père Éternel) ;
- La retenue d'eau de Carcès (usine de potabilisation de Carnoules) ;
- La retenue d'eau de Trapan (usine de potabilisation de Trapan) ;
- Le réseau de la Société du Canal de Provence (S.C.P.) (usine de potabilisation des Maurettes).

La nappe alluviale du Gapeau alimente le champ captant du Père Éternel et les forages du Golf-Hôtel. Cette eau est ensuite traitée à l'usine du Père Éternel.

Les retenues d'eau de Carcès et de Trapan, et l'eau du Canal de Provence alimentent le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la région est de Toulon (S.I.A.E.T.). Le SIAET achemine ensuite son eau jusqu'aux structures suivantes :

- L'usine du Père Éternel ;
- Le réservoir de la Colette (Fenouillet) ;
- Le réservoir du Mont Soleil (Hauts de Hyères).

L'eau potable est ensuite distribuée par l'intermédiaire du réseau public.



L'unité de distribution de l'île de Porquerolles

Les ressources de trois des quatre plaines de l'île peuvent être mobilisées pour le service public :

- Plaine de la Ferme ;
- Plaine de la Courtade ;
- Plaine de Notre-Dame (actuellement non exploité).

La ressource de la quatrième plaine est mobilisée par une entreprise privée. De plus, des pompes privées concurrencent le service public sur les plaines de la Courtade et de la Ferme.

Compte tenu des déficits pluviométriques dus aux sécheresses successives observées ces dernières années, des consignes de restriction de l'usage de l'eau potable ont été données. Le faible niveau des nappes et la présence d'un biseau salé contribue au maintien d'une concentration élevée en chlorures dans l'eau issue des ouvrages de production de l'île. Dans le but de laisser le temps aux nappes de se reconstituer, un bateau-citerne a acheminé sur ordre de la ville 44 840 m³ d'eau potable sur l'île depuis le continent pour un montant de 311 098,40 € TTC.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à étudier la possibilité d'alimentation en eau potable de Porquerolles par une canalisation sous-marine reliant le continent à l'île a été lancée en novembre 2017.

L'unité de distribution de l'île de Port-Cros

Cinq forages sont existants sur l'île. Ces équipements et l'unité de traitement existante sont à l'arrêt depuis novembre 2014. Une note de situation précisant les limites des installations a été remise à la collectivité. Le fermier reste en attente de la réalisation du plan d'action défini pour leur réhabilitation.

Il est à ce jour nécessaire de procéder à des transports d'eau par bateau-citerne, financés par le fermier, depuis le continent tout au long de l'année : 15 580 m³ d'eau potable ont été transportés sur l'île depuis le continent en 2017.

1.3.2 Les volumes remarquables

Sont détaillés ci-dessous : les volumes d'eau potable prélevés, importés, exportés, mis en distribution et consommés.

Volumes d'eau bute prélevés

	2013	2014	2015	2016	2017	2017 / 2016
Volume prélevé (m³)	5 323 284	5 191 237	5 292 708	4 930 954	4 996 363	+1,3%
Golf Hôtel & Père Éternel (m ³)	5 243 897	5 119 211	5 213 258	4 839 855	4 922 736	+1,7%
Forage de Porquerolles (m ³)	74 303	71 477	79 450	91 099	73 627	-19,1%
Usine Éminence (m ³)	5 084	549	0	0	0	0 %

L'alimentation en eau potable de l'île de Port-Cros étant assurée par bateau-citerne acheminant de l'eau traitée sur le continent, l'usine de l'Éminence n'est plus en activité.

Volumes d'eau importés et exportés

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Achat d'eau au SIAET (import) (m ³)	357 361	325 466	169 717	650 515	564 934	-13,2%
Compteur Salins (export vers îles) (m ³)	38 025	46 128	42 880	47 856	60 420	+26,3%
Livraison eau Porquerolles (import) (m ³)	29 795	33 057	26 980	34 172	44 840	+31,2%
Livraison eau Port-Cros (import) (m ³)	8 230	13 071	15 900	13 680	15 580	+13,9%
Volume importé (m³)	395 386	371 594	212 597	698 367	625 354	-10,5%
Volume exporté (m³)	38 025	46 128	42 880	47 856	60 420	+26,3%

Le niveau des nappes de Porquerolles et l'arrêt des forages de Port-Cros induisent une hausse des volumes d'eau transportés vers les îles.

Volumes d'eau mis en distribution

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes eau potable produits (m ³) (A) = (A') - (A'')	5 323 284	5 191 237	5 192 813	4 899 115	4 964 455	+1,3%
Volumes eau brute prélevés (m ³) (A')	5 323 284	5 191 237	5 292 708	4 930 954	4 996 363	+1,3%
Volumes de service production (m ³) (A'')	0	0	99 895	31 839	31 908	+0,2%
Volumes eau potable importés (m ³) (B)	395 386	371 594	212 597	698 371	625 354	-10,5%
Volumes eau potable exportés (m ³) (C)	38 025	46 128	42 880	47 856	60 420	+26,3%
Volumes mis en distribution (m³) (A+B-C) = (D)	5 680 645	5 516 703	5 362 530	5 549 630	5 529 389	-0,4%

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume importé, diminué du volume exporté.

Le volume produit correspond au volume prélevé, diminué du volume de service production.

Le volume de service production correspond à l'écart mesuré entre le volume d'eau prélevé et le volume d'eau refoulé sortie d'usine.

Le volume mis en distribution connaît une baisse de 0,4 % par rapport à 2016.

Volumes d'eau consommés autorisés

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes comptabilisés (m ³) (E = E' + E'')	4 458 572	4 359 904	4 330 464	4 458 619	4 600 091	+3,2%
Volumes facturés (m ³) (E')	4 458 572	4 285 375	4 270 508	4 450 002	4 532 004	+1,8%
Volumes eau potable livrés gratuitement (dégrèvements, gestes commerciaux, irrecouvrables...) (m ³) (E'')	0	74 529	59 956	8 617	68 087	+690,1%
Volumes consommés sans comptage (m ³) (F)	55 691	49 789	52 000	50 400	44 780	-11,2%
Volumes de service du réseau (m ³) (G)	30 572	24 904	34 809	51 781	50 453	-2,6%
Volumes consommés autorisés (m³) (E+F+G) = (H)	4 544 835	4 434 597	4 417 273	4 560 800	4 695 324	+2,9%

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes variables. Le volume consommé autorisé correspond à une période comprise entre deux relevés de compteur ramené à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des volumes suivants.

- Volumes comptabilisés : Ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- Volumes consommés sans comptage : Ces volumes, estimés par la méthode de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (A.S.T.E.E.), sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage (volumes liés aux essais incendie, aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries, aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement).
- Volumes de service du réseau : Ces volumes, estimés par la méthode de l'ASTEE, sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau (volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges, lavages, désinfections de canalisations ou de branchements, à la présence d'analyseurs de chlore).

Le volume d'eau consommé autorisé augmente de 2,9 % par rapport à 2016.

1.3.3 Réseau et équipements

L'inventaire des installations de traitement de l'eau potable, ainsi que les équipements et les caractéristiques du réseau sont détaillés ci-dessous.

Installation de production	Capacité de production théorique (m ³ /j)
Usine du Père Éternel	27 900
Unité de traitement du Fort de l'Éminence	40

Inventaire des installations de pompage et relevage		
Site	Année de mise en service	Débit nominal (m ³ /h)
Réservoir / Reprise du Château	1977	30
Station de reprise les Chênes	2005	-
Réservoir / Reprise Costebelle CNPO	1977	90
Station de Reprise 16 Bars (Port-Cros)	1987	10
Station de Reprise Costebelle Bas	1969	240
Station de Reprise Dépotage (Port-Cros)	1996	-
Station de Reprise Grande Cale (Porquerolles)	1987	3
Station de reprise La Luquette	1968	110
Station de Reprise la Madrague (Barques)	1986	150
Station de Reprise la Ritorte	1962	50
Station de reprise les Canniers	1980	160
Station de Reprise Saint-Esprit	1983	75
Station de Reprise Sémaphore (Porquerolles)	2003	-
Station de reprise Rocher Blanc	1969	90

Inventaire des ressources		
Site	Année de mise en service	Capacité de production en m3/J
Forage 1 Port-Cros	1987	8
Forage 2 Port-Cros	1998	2
Forage 3 Port-Cros	1987	Hors service
Forage 4 Port-Cros	1988	4
Forage 5 Port-Cros	2002	50
Puits P1 La Ferme	1987	160
Puits P2 La Ferme	1987	160
Puits P3 Courtade	1987	160
Puits F5 Courtade	1987	90
Puits R2 Notre Dame	1994	36
Puits R3 Notre Dame	1994	Hors service
Puits R4 Notre Dame	1994	36
Puits F7 Notre Dame	1994	Hors service
Puits n°1 Père Éternel	1988	15 000
Puits n°2 Père Éternel	1988	
Champ captant Golf-Hôtel (7 forages)	1988	19 920

Des installations de comptage de sectorisation ainsi que des équipements de télérelève ont été mis en place depuis le début de l'actuel contrat de Délégation de Service Public. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous.

Inventaire des installations de comptage de sectorisation	
Site	Année de mise en service
Route du Sel	2006
Export des îles	2011
Collette	2012
Pont Saint Jean	2012
Costebelle	2012
Mont des oiseaux bas 1	2012
Mont des oiseaux bas 2	2012
Sainte Claire	2012
Noailles	2012
Hauts de Hyères	2012
Val des Rougières (Mt Soleil)	2012
Père Eternel	2012

St Lazare	2012
Macany	2012
Rond-point Arromanche (port de Hyères)	2012
Route de Giens	2012
Madrague Barques	2012
Madragues village	2012
Guynemer	2012

Les installations de comptage de sectorisation permettent au délégataire de localiser plus rapidement les fuites sur le réseau.

Équipements posés par année	Inventaire des équipements de télérelève							Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Émetteurs actifs	7 965	15 817	768	1 212	914	161	270	26 016
Émetteurs renouvelés	0	3	0	207	256	189	809	1 254
Récepteurs	9	0	0	1	0	0	0	10

Les équipements de télérelève offrent au délégataire et aux abonnés un meilleur suivi des consommations.

Pour l'alimentation en eau potable de son territoire, la collectivité utilise 24 réservoirs.

Site	Année de mise en service	Volume utile (m ³)
Bâche du Sémaphore	1999	15
Réservoir du Phare	1972	60
Réservoir Saint Agathe	1972	1 000
Réservoir Bassin Communal	1987	200
Réservoir de L'Estissac	1987	130
Réservoir de l'Eminence	1963	350
Réservoir Costebelle Haut (Cistres)	1977	300
Réservoir de la Colette	1978	2 000
Réservoir des 3ème Borrels	1969	200
Réservoir du Château	1932	500
Réservoir du Fenouillet 1 (Chênes)	2005	500
Réservoir du Fenouillet 2 (Chênes)	2005	500
Réservoir Du Mont Soleil	1962	500
Réservoir du Paradis 1	1976	5 000
Réservoir du Paradis 2	1978	2 000
Réservoir du Paradis 3	1996	5 000
Réservoir Mont des Oiseaux Bas	1968	200
Réservoir Mont des Oiseaux Haut	1961	700
Réservoir Pic de Niel	1987	1 000

Réservoir Polynésie 1	1992	1 000
Réservoir Polynésie 2	1992	1 000
Réservoir Ste Claire	1977	300
Réservoir Rocher Blanc	1969	2 000
Réservoir Costebelle	1969	2 000

La collectivité possède quatre réservoirs actuellement non utilisés pour son alimentation en eau potable.

Site	Volume utile (m ³)
Beauvallon (réservoir désaffecté)	100
Les Garrigues (réservoir désaffecté)	30
La Luquette	8
Cuve Exhaure Père Éternel	800

Les autres équipements sont listés ci-dessous.

COMPTEURS	
Nombre de compteurs	26 195

ÉQUIPEMENTS	Nombre
Poteaux et bouches d'incendie	1 093
Bouches de lavage	45
Bornes fontaines	51
Bornes de puisage	11
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	27
Détendeurs / Stabilisateurs	33
Équipements de mesure de type compteur	24
Équipements de mesure de type pression	1
Équipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	2
Régulateurs débit	7
Vannes	2 376
Vidanges, purges, ventouses	679

BRANCHEMENTS	
Nombre de branchements	24 231

CANALISATIONS	
Longueur de canalisations (mètres linéaires)	352 538

II PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

II.1 Tarification

II.1.1 Modalité de tarification du service

La collectivité fixe les éléments de tarification du service, à l'exception de certaines redevances qui relèvent des prérogatives des Agences de l'Eau et de l'Etat. Compte tenu du coût élevé des livraisons d'eau potable sur Porquerolles, et du programme d'investissement réalisé et envisagé, la collectivité prélève chaque année une surtaxe. Par **délibération n°11 du 22 juillet 2011, la collectivité a fixé cette surtaxe à 0,204 € par m³.**

Une redevance de « prélèvement » est facturée par l'Agence de l'Eau à la collectivité proportionnellement au volume d'eau souterraine prélevée. Pour financer les frais occasionnés par le paiement de cette redevance, la collectivité facture aux abonnés une redevance de « préservation des ressources » proportionnellement à leur consommation d'eau potable. Cette redevance a été fixée par la collectivité à 0,08 € par m³ par délibération du Conseil Municipal n° 36 du 28 juin 2013.

Le contrat de DSP met en place un tarif progressif de l'eau. Son principe est de réduire le coût d'un volume d'eau minimum considéré comme indispensable pour satisfaire les besoins vitaux et sanitaires. Un prix moyen est appliqué pour les volumes compris entre 20 et 240 m³ par an qui correspondent aux consommations moyennes des familles. Pour les 20 premiers m³, un tarif correspondant à 10 % du prix moyen est appliqué, alors que pour les consommations supérieures à 240 m³, le tarif moyen est majoré de 50 %.

Abonnement et surtaxes liés à l'alimentation en eau potable		2017	2018
Abonnement (déléataire)	Période hivernale (Ø 15-20 mm)	12,41 € / an	12,75 € / an
	Période hivernale (Ø > 20 mm)	24,82 € / an	25,50 € / an
	Période estivale (Ø 15-20 mm)	24,82 € / an	25,50 € / an
	Période estivale (Ø > 20 mm)	49,65 € / an	51,00 € / an
Part délégataire en période hivernale	Tranche 1 : 0 à 14 m ³	0,0691 € / m ³	0,0710 € / m ³
	Tranche 2 : + de 14 à 160 m ³	0,6865 € / m ³	0,7052 € / m ³
	Tranche 3 : + de 160 m ³	1,0297 € / m ³	1,0578 € / m ³
Part délégataire en période estivale	Tranche 1 : 0 à 6 m ³	0,1241 € / m ³	0,1275 € / m ³
	Tranche 2 : + de 6 à 80 m ³	1,2358 € / m ³	1,2696 € / m ³
	Tranche 3 : + de 80 m ³	1,8543 € / m ³	1,9049 € / m ³
Part collectivité		0,2040 € / m ³	0,2040 € / m ³
Redevance de préservation des ressources (Agence de l'Eau)		0,0800 € / m ³	0,0800 € / m ³

Ces tarifs sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et 2018.

II.1.2 Redevances de l'Agence de l'Eau

La Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) institue les deux redevances suivantes :

- La redevance de lutte contre la pollution, assise sur le volume d'eau consommé et applicable aux abonnés reliés à l'assainissement aussi bien collectif qu'individuel ;
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, assise sur l'assiette d'assainissement et applicable aux abonnés reliés à l'assainissement collectif.

Ces redevances sont indispensables au maintien du programme d'aide financière de l'Agence de l'Eau. Elles sont susceptibles d'être révisées chaque année.

En 2017 et 2018, les redevances de lutte contre la pollution et pour modernisation des réseaux de collecte s'élevaient respectivement à 0,29 et 0,155 € HT par m³.

Ces tarifs ont été fixés par la délibération de l'Agence de l'Eau du 14 septembre 2012 pour la période 2013 à 2018.

REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU	2017	2018
EAU POTABLE : Lutte contre la pollution	0,29 € / m ³	0,29 € / m ³
EAUX USÉES : Modernisation des réseaux de collecte	0,155 € / m ³	0,155 € / m ³
TOTAL	0,445 € / m ³	0,445 € / m ³

Conformément à l'article 161 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (modifiant l'article L. 2224-5 du CGCT), une note d'information de l'Agence de l'Eau sur « les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention » est jointe en Annexe A du présent rapport. Cette note indique l'origine des redevances perçues par l'Agence de l'Eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières.

II.2 Présentation d'une facture

Une facture d'alimentation en eau potable calculée au 1^{er} janvier pour une consommation d'eau de référence de 120 m³ est présentée ci-après (compteur de diamètre 15 mm).

Le prix du service d'alimentation en eau potable s'élève à **1,75 € par m³** et **1,79 € par m³** respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 (D102.0).

		Volume (m ³)	01/01/2017		01/01/18	
			Tarifs au m ³ (€ HT)	Prix total (€ HT)	Tarifs au m ³ (€ HT)	Prix total (€ HT)
FERMIER HIVER	Abonnement Ø 15-20 mm			12,41		12,75
	Tranche 1, 0-14 m ³	14	0,0691	0,97	0,0710	0,99
	Tranche 2, +14-160 m ³	58	0,6865	39,82	0,7052	40,90
	Tranche 3, +160 m ³	0	1,0297	0,00	1,0578	0,00
FERMIER ÉTÉ	Abonnement Ø 15-20 mm			24,82		25,50
	Tranche 1, 0-6 m ³	6	0,1241	0,74	0,1275	0,77
	Tranche 2, +6-80 m ³	42	1,2358	51,90	1,2696	53,32
	Tranche 3, +80 m ³	0	1,8543	0,00	1,9049	
HYERES	Surtaxe	120	0,2040	24,48	0,2040	24,48
	Préservation des ressources (Agence de l'Eau)		0,0800	9,60	0,0800	9,60
AG. EAU	Lutte contre la pollution		0,2900	34,80	0,2900	34,80
PRIX eau potable pour 120 m³		(€ HT)	199,54		203,11	
		(€ TTC, TVA 5,5%)	210,52		214,29	
<i>PRIX eau potable au m³</i>		(€ TTC / m ³)	1,75		1,79	

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	2018/2017
Montant HT en €	189,57	188,38	193,51	199,54	203,11	+1,79 %
Montant TTC en €	200	198,74	204,15	210,52	214,29	
Soit prix du m³ en € TTC	1,67	1,66	1,70	1,75	1,79	

II.2.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (C.A.R.E.) de la délégation et l'état détaillé des produits figurent ci-dessous.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2017			
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
en milliers d'€uros	2016	2017	Ecart en %
PRODUITS	8 029,00	8 560,60	6,6%
Exploitation du service	5 487,87	5 944,36	
Collectivités et autres organismes publics	2 213,07	2 314,50	
Travaux attribués à titre exclusif	77,54	111,02	
Produits accessoires	250,51	190,73	
CHARGES	9 343,16	9 432,53	1,0%
Personnel	1 632,51	1 592,22	
Energie électrique	191,06	220,53	
Achats d'eau	1 417,23	1 353,65	
Produits de traitement	10,41	8,48	
Analyses	24,91	18,64	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 016,84	1 175,78	
Impôts locaux et taxes	175,79	96,13	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	516,65	557,98	
• télécommunication, postes et télégestion	42,47	33,35	
• engins et véhicules	121,92	106,33	
• informatique	150,82	201,50	
• assurance	12,21	15,09	
• locaux	110,14	133,90	
Contribution des services centraux et recherche	190,58	198,68	
Collectivités et autres organismes publics	2 213,07	2 314,50	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	177,30	78,01	
• fonds contractuel	1 500,45	1 522,72	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	202,69	206,74	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	35,72	33,81	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	37,94	54,65	
Résultat avant impôt	-1 314,16	-871,93	33,7%
RESULTAT	-1 314,16	-871,93	33,7%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2017

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'€uros	2016	2017	Ecart en %
TOTAL	8 029,00	8 560,60	6,6%
Exploitation du service	5 487,87	5 944,36	8,3%
• Partie fixe	925,48	970,98	
• Partie proportionnelle	4 459,15	4 869,92	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	103,24	103,46	
Collectivités et autres organismes publics	2 213,07	2 314,50	4,6%
• Part Collectivité	858,79	893,93	
• Redevance prélèvement	337,97	351,46	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	1 016,31	1 069,11	
Travaux attribués à titre exclusif	77,54	111,02	43,2%
• Branchements	77,54	111,02	
Produits accessoires	250,51	190,73	-23,9%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	99,60	1,17	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	13,92	13,87	
• Autres produits accessoires	136,99	175,68	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

III INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le contrat d'affermage prévoit dans son article 65 des « engagements sur la performance ». Le délégataire s'engage à respecter les valeurs suivantes qui seront contrôlées chaque année par la collectivité.

Performance	Engagement chiffré	Performance 2017
Taux de conformité des analyses réglementaires sur les paramètres bactériologiques	100 %	100 %
Taux de conformité des analyses réglementaires sur les paramètres physico-chimiques	98 %	100 %
Rendement	2011-2015 : 87 %	85,08%
	2016-2019 : 88,5 %	
	2020-2023 : 90 %	
Indice linéaire des volumes non comptés	2011-2015 : 6,04 m ³ / j / km	7,22 m ³ /j/km (une pénalité pourra être appliquée)
	2016-2019 : 5,12 m ³ / j / km	
	2020-2023 : 4,31 m ³ / j / km	
Taux de recouvrement de la surtaxe 12 mois après la date de reversement de l'acompte pour chaque période de facturation	99,5 %	98,46 % (au titre de 2016)
Efficacité énergétique du service	2011 : 400 kWh / 1000 m ³ produits	441 kWh / 1000 m ³ produits (une pénalité pourra être appliquée)
	2013 : 390 kWh / 1000 m ³ produits	
	2017 : 380 kWh / 1000 m ³ produits	
	2020 : 370 kWh / 1000 m ³ produits	
	2023 : 360 kWh / 1000 m ³ produits	
Pourcentage d'autonomie en matière de production d'eau potable de la ville = V produits année n / V introduits année n pm : année 2009 (référence) = 66%	2015 objectif = 97 % 2020 objectif = 98 % 2023 objectif = 98,6 %	89,8%
Satisfaction des clients (cf. fiche P 155.1 de l'arrêté 2007) = nb de plaintes écrites / 1000 abonnés pm : année de référence 2009 = 1,43 / 1000 abonnés	2016 = 0,85 / 1000 abonnés	5,54 / 1000 abonnés
Taux de conversion des contrats en alternance en CDI	2014 : objectif de 50 % / an	0,00%

Au titre du non-respect des engagements ci-dessus mentionnés, le délégataire s'expose à des pénalités concernant son exercice 2017 du contrat de DSP.

Pour information, une pénalité de 280 540,98 € a été appliquée en 2017 au titre du non-respect des engagements contractuels de l'année 2016.

III.1 Qualité des eaux distribuées

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur. Les indicateurs de conformité des prélèvements concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques sont présentés ci-dessous.

III.1.1 Taux de conformité microbiologique

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100 %	100%	100%
<i>Nombre total de prélèvements</i>	157	160	138	173	182
<i>Nombre de prélèvements conformes</i>	157	160	138	173	182
<i>Nombre de prélèvements non conformes</i>	0	0	0	0	0

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernant la microbiologie est de **100% (P101.1)**.

III.1.2 Taux de conformité physico-chimique

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	99,3%	100%	100%
<i>Nombre total de prélèvements</i>	161	168	152	166	171
<i>Nombre de prélèvements conformes</i>	161	168	151	166	171
<i>Nombre de prélèvements non conformes</i>	0	0	1	0	0

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres physico-chimiques est de **100% (P102.1)**.

III.1.3 Non conformité

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques et physico-chimique pour 100% des prélèvements du contrôle sanitaire en 2017.

III.2 *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable*

Libellé	Note
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5/5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques ; mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	10/10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres : 95,9 %	5/5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 99,9 %	15/15
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	0/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10/10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10/10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	0/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5/5
TOTAL	90/120

L'indice **90/120** est attribué à la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la ville d'Hyères (**P103.2B**).

III.3 Rendement du réseau de distribution

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes consommés autorisés (m ³) (H)	4 544 835	4 434 597	4 417 273	4 560 800	4 695 324	+2,9%
Volumes eau potable exportés (m ³) (C)	38 025	46 128	42 880	47 856	60 420	+26,3%
Volumes eau potable produits (m ³) (A)	5 323 284	5 191 237	5 192 813	4 899 115	4 964 455	+1,3%
Volumes eau potable importés (m ³) (B)	395 386	371 594	212 597	698 371	625 354	-10,5%
Rendement de réseau (%) 100 * (H+C) / (A+B)	80,14	80,55	82,51	82,33	85,08	+3,3%

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté et, d'autre part, le volume produit augmenté du volume importé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Le rendement du réseau de distribution est de **85,08% (P104.3)**. Cette valeur connaît une hausse de 3,3 % par rapport à 2016.

III.4 Indice linéaire de pertes en réseau et indice linéaire des volumes non comptés

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes mis en distribution (m ³) (D)	5 680 645	5 516 703	5 362 530	5 549 630	5 529 389	-0,4%
Volumes comptabilisés (m ³) (E)	4 458 572	4 359 904	4 330 464	4 458 619	4 600 091	+3,2%
Volumes consommés autorisés (m ³) (H)	4 544 835	4 434 597	4 417 273	4 560 800	4 695 324	2,9%
Pertes en réseau (m ³) (D-H) = (J)	1 135 810	1 082 106	945 257	988 830	834 065	-15,7%
Volumes non comptés (m ³) (D-E) = (K)	1 222 073	1 156 799	1 032 066	1 091 011	929 298	-14,8%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	351,037	351,125	352,400	352,500	352,538	0%
Période d'extraction des données (jour) (M)	365	365	365	365	365	0%
Indice linéaire de pertes (m³/km/jour) (J)/(MxL)	8,86	8,44	7,35	7,69	6,48	-15,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour) (K)/(MxL)	9,54	9,03	8,02	8,48	7,22	-14,8%

« L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé » (arrêté du 02 mai 2007).

« L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé » (arrêté du 02 mai 2007).

L'indice linéaire de perte en réseau est de **7,69 m³/km/jour (P106.3)**. Cet indice est considéré comme moyen pour un territoire semi-urbain (pas d'unité de distribution distincte entre Hyères, urbain, et la presqu'île de Giens et les îles, semi-urbaines). Il est jugé bon lorsqu'il est inférieur à 3 m³/km/jour.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **8,48 m³/km/jour (P105.3)**. Cet indice est considéré comme moyen pour un territoire semi-urbain. Il est jugé bon lorsqu'il est inférieur à 3 m³/km/jour.

III.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur de canalisation renouvelée (m linéaire)	2 878	2 331	3 163	2 931	2 451
Longueur total de canalisation de distribution (m linéaire)	351 037	351 125	352 400	352 500	352 538

Entre 2013 et 2017, le fermier a renouvelé 13 754 mètres linéaires de réseau sur un total de 352 538 mètres linéaires de canalisation de distribution.

Longueur de canalisation renouvelée (m linéaire)	Longueur total de canalisation (m linéaire)	Taux de renouvellement 2013-2017	Taux annuel moyen de renouvellement
13 754	352 538	3,90 %	0,78%

Le taux de renouvellement 2013-2017 est de 3,90 %, tandis que le taux annuel moyen de renouvellement des réseaux est de **0,78 % (P107.2)**.

L'article 41d du contrat stipule que « le délégataire procède au renouvellement des canalisations à concurrence de 1 000 000 € HT / an en moyenne, soit 12 000 000 € HT sur la durée du contrat ».

III.6 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Par arrêtés en date du 15 novembre 1982 et du 04 mars 1991, Monsieur le Préfet du Var a déclaré d'utilité publique l'établissement des périmètres de protection des ressources en eau, respectivement, du continent (Père Éternel et Golf-Hôtel) et de Porquerolles (Ferme, Courtade, Notre-Dame). Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et une procédure de suivi de l'application de l'arrêté a été mise en place. L'avancement de la protection des ressources en eau sur le continent et sur Porquerolles est complété à **100 % (P108.3)**.

Les forages de l'île de Port-Cros n'ont pas encore fait l'objet d'études environnementales et hydrogéologiques. L'avancement de la protection de la ressource en eau sur Port-Cros est complété à **0 % (P108.3)**.

III.7 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Nombre d'arrêts d'eau non programmés	352	384	351	258	316	+22,5%
Nombre d'abonnés	25 567	25 788	25 975	25 242	24 913	-1,3%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	13,77	14,89	13,51	10,22	12,68	+24,1%

Le nombre d'interruptions de service non programmées était calculé à partir du nombre de fuites réparées sur le réseau de distribution, les branchements et les accessoires.

On dénombre **12,68 interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés (P151.1)**.

III.8 Délai d'ouverture des branchements et taux de respect de ce délai

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1	0%
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	73%	96%	95%	70,50%	86,23%	+22,3%

Le délai d'ouverture d'un branchement pour un nouvel abonné est d'**une journée (D151.0)**. Ce sont 86,23% des branchements ouverts en 2017 qui ont vu ce délai respecté (**P152.1**).

III.9 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Le temps nécessaire pour rembourser la dette contractée par la collectivité pour financer le service de l'alimentation en eau potable est estimé au 31 décembre 2017 à **10 ans (P153.2)**, soit jusqu'en 2027.

Aucun emprunt n'a été contracté sur le budget de l'Eau en 2017.

III.10 Taux d'impayés sur les factures d'eau 2016

Le taux d'impayés sur les factures d'eau au titre de l'année 2016 est de **1,54 % (P154.0)**.

	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
Taux de factures d'eau impayées	0,35%	0,91%	0,01%	1,40%	1,54%	+10%

Ce taux est calculé à partir du stock au 31 décembre 2017 des factures impayées relatives à l'année 2016, ramené au montant total des factures émises sur l'année 2016.

III.11 Taux de réclamations

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)	22,02	15,08	10,78	5,15	5,54	+7,57%
<i>Nombre de réclamations écrites</i>	563	389	280	130	138	+6,2%
<i>Nombre d'abonnés</i>	25 567	25 788	25 975	25 242	24 913	-1,3%

Le fermier a mis en place un dispositif de mémorisation des réclamations écrites conforme aux exigences de la certification ISO 9001 : 138 réclamations écrites ont été déposés entre le 1er janvier et le 31 décembre.

On retient **5,54 réclamations écrites pour 1000 abonnements (P155.1)**.

IV FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Travaux réalisés en 2017

IV.1.1 Travaux effectués par la collectivité

Lors de l'année 2017, la ville d'Hyères a dépensé un montant de **891 800,56 € TTC** en travaux sur les équipements et le réseau d'alimentation en eau potable. Cette somme se répartit comme suit.

Travaux réalisés par la collectivité		
Localisation	Opération	Montant (€ HT)
Forages de Port-Cros	Diagnostic des 5 forages, dépose des pompes, démontage des colonnes d'exhaure, ITV	31 776,00
Île de Porquerolles	Diagnostic des forages P1, P2, P3 de l'île	3 450,00
Île de Porquerolles	Décolmatage du forage P3 de l'île	24 650,00
Réservoirs du Paradis	Sécurisation des points d'accès à l'eau	9 030,00
Réservoir de la Polynésie	Fourniture et pose d'un regard de visite	808,08
Boulevard Front de Mer	Création d'un regard pour pose de débitmètre	4 835,01
Île de Port-Cros	Travaux sur le réseau AEP de l'île	4 680,00
Rond-point de l'Almanarre	Renforcement conduite AEP, raccordement, création de vanne, géodétection, plans (TVA à 20%) Aménagement végétal (TVA à 10%)	105 461,24 1 002,00
Rue Ferrari	Travaux conduite AEP	220 588,17
Rue des Marchands / Rue des Pêcheurs	Fourniture, pose, raccordement conduite AEP	81 161,49
Avenue Jean Moulin	Extension de réseau, diagnostic amiante	137 496,52
Rue Paul Cézanne	Renforcement réseau AEP, raccordement	94 401,25
Boulevard Edouard Herriot / Avenue des Arbanais	Amélioration du réseau d'eau potable	9 676,15
Route du Niel	Branchement AEP, reports de raccordements de conduite	14 234,72
Total (collectivité)		743 250,63

Soit 891 800,56 € TTC

IV.1.2 Travaux effectués par le fermier

Le fermier a effectué en 2017 les travaux suivants dans le cadre du renouvellement. Les éléments présentés sont le reflet comptable de l'activité renouvellement y compris les reprises de charges suite à provisions sur certaines opérations.

Renouvellement sur les installations par le fermier	
Opération	Dépenses comptabilisées (€ HT)
HYERES-Station de Reprise Dépotage (Port Cros)-RVT-Pompe de dépotage + moteur port cros-N2	1 084,47 €
HYERES-Débitmètre Sectorisation Route du Sel (Almanarre)-RVT-Satellite Télésurveillance	587,73 €
HYERES-Débitmètre Sectorisation Rond Point Arromanche-RVT-Télésurveillance	683,41 €
HYERES-Station de Reprise Dépotage (Port Cros)-RVT-Partiel armoire électrique	841,71 €
HYERES-Réservoir/ Reprise Costebelle CNPO-RVT-Télétransmission	2 072,79 €
HYERES-Piezo 20 Gapeau-RVT-Télétransmission	1 495,90 €
HYERES-Usine du Père Eternel-RVT-Variateur pompe 6	6 666,89 €
HYERES-Usine du Père Eternel-RVT-Vannes DN500 refoulement x 2	7 445,65 €
HYERES-Réservoir / Reprise du Rocher Blanc-RVT-Pompe n° 2 + moteur n° 2	13 555,61 €
HYERES-Champ Captant Golf Hôtel-RVT-Pompe n° 6	437,84 €
HYERES-Usine du Père Eternel-RVT-Capteur et sonde de conductivité	2 628,50 €
HYERES-Réservoir / Reprise du Rocher Blanc-RVT-Démarrateurs P1/P2	3 561,87 €
HYERES-Réservoir / Reprise du Rocher Blanc-RVT-Pompe eau motrice CL2	1 353,34 €
HYERES-Champ Captant Golf Hotel-RVT-nourrice refoulement	9 466,84 €
HYERES-Réservoir Ste Agathe (Porquerolles)-RVT-Analyseur CL2	3 436,22 €
HYERES-Forage P1 Porquerolles-RVT-Pompe n° 1	5 541,08 €
HYERES-Puits Père Eternel-RVT-Vanne by pass DN500	437,84 €
HYERES-Champ Captant Golf Hotel-RVT-Vanne by pass DN500	437,84 €
HYERES-Forage P2 Porquerolles-RVT-Pompe n° 2	4 087,16 €
HYERES-Station de Reprise la Ritorte-RVT-Partiel pompe n° 2	2 711,68 €
HYERES-Station de Reprise La Luquette-RVT-Refoulement pompe n° 1	6 312,40 €
HYERES-Forage P3 Porquerolles-RVT-Pompe puit	3 738,49 €
HYERES-Usine du Père Eternel-RVT-Partiel armoire électrique et sofre local CL2	5 306,33 €
HYERES-Réservoir Bassin Communal (Port Cros)-RVT-Hydraulique dépotage	188,82 €
HYERES-Station de Reprise Grande Cale (porquerolles)-RVT-Armoire électrique (Cap d'Arme)	4 673,92 €
HYERES-Réservoir Ste Agathe (Porquerolles)-RVT-Armoire électrique	8 908,32 €
HYERES-Réservoir du Phare (porquerolles)-RVT-Armoire électrique	6 003,20 €
Total installations (fermier)	103 665,85 € HT
	Soit 124 399,02 € TTC

Renouvellement et réhabilitation des accessoires de réseaux par le fermier	
Opération	Dépenses comptabilisées (€ HT)
HYERES--RVT-Vanne et clapet - Route du Marais	17 559 €
HYERES--RVT-Vanne - Route Degioanni	2 899 €
HYERES--RVT-Clapet anti retour et vanne 400M - Antenne Sud (tranche travaux n° 1)	12 557 €
HYERES--RVT-Vanne 150 mm - La Villette	501 €
HYERES--RVT-Hydraulique dépotage Porquerolles	158 €
Total accessoires (fermier)	33 674,79 € HT

Soit 40 409,75 € TTC

Renouvellement et réhabilitation de réseaux par le fermier					
Localisation	Type de chantier	DN (mm)	Mat	(ml)	Final (€HT)
HYERES--RVT-Canalisation Front de Mer, zone 3	Renouvellement de canalisation	250	PEHD	500	276 652 €
	Renouvellement de canalisation	125	PEHD	15	
HYERES--RVT-Canalisation lot. Le Suef	Renouvellement de canalisation	100	Fonte	224	49 727 €
HYERES--RVT-Canalisation Front de Mer, zone 4	Renouvellement de canalisation	250	PEHD	1520	597 000 €
	Renouvellement de canalisation	160	PEHD	6	
	Renouvellement de canalisation	125	PEHD	6	
HYERES--RVT-Canalisation Front de Mer, zone 5	Renouvellement de canalisation	250	PEHD	115	67 627 €
	Renouvellement de canalisation	125	PEHD	41	
HYERES--RVT-Canalisation Front de Mer, zone 6	Préparation chantier	--	--	--	15 600 €
HYERES--RVT-Canalisation Front de Mer, zone 7	Préparation chantier	--	--	--	12 500 €
HYERES--RVT-Canalisation Chemin du béton	Renouvellement de canalisation	150	Fonte	24	11 751 €
Total réseaux (fermier)		--	--	2451	1 030 856,84 € HT

Soit 1 237 028,21 € TTC

Renouvellement des branchements par le fermier	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€ HT)
Branchements	243 422,54 €
Branchements plomb	63 706,36 €
Total branchements (fermier)	307 128,90 € HT

Soit 368 554,68 € TTC

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs par le fermier	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€ HT)
Dépense constatée ou en cours Renouvellement Compteurs	73 039,34 €
Total compteurs (fermier)	73 039,34 € HT

Soit 87 647,21 € TTC

Récapitulatif des renouvellements de l'année par le fermier		
OPERATION	DEPENSES (€ HT)	DEPENSES (€ TTC)
Installations	103 665,85 €	124 399,02 €
Accessoires réseaux	33 674,79 €	40 409,75 €
Réseaux	1 030 856,84 €	1 237 028,21 €
Branchements	307 128,90 €	368 554,68 €
Compteurs	73 039,34 €	87 647,21 €
TOTAL (fermier)	1 548 365,72 € HT	1 858 038,87 € TTC

Le fermier a donc dépensé dans le cadre du renouvellement en 2017 la somme de **1 858 038,87 € TTC**.

Les montants dédiés à la dotation pour le programme de renouvellement et à la garantie pour le renouvellement accidentel sont fixés contractuellement. Pour l'année 2017, les montants de ces deux fonds sont les suivants.

	Montant (€ HT)
Dotation pour le programme de renouvellement	1 522 433,32
Garantie pour le renouvellement accidentel	21 767,15

IV.1.3 Branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb avant compteur	46
Nombre de branchements sans plomb avant compteur	24 185
Nombre total de branchements	24 231
Branchements en plomb avant compteur existant au 1 ^{er} janvier 2018	0,2%

Le fermier a la connaissance de **46 branchements en plomb avant compteur** existant au 1^{er} janvier 2018, soit 0,2% du nombre total de branchement de la ville.

Ces branchement en plomb seront supprimés.

Le nombre de branchements en plomb connu est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre du fait de la découverte régulière de nouveaux équipements en plomb non répertoriés.

IV.2 Dette et amortissement

Les sommes suivantes valent pour l'année 2017.

Encours de la dette au 31 décembre	1 043 196,27 €	
Montant des annuités	174 890,07 €	Intérêts : 44 620,75 €
		Capital : 130 269,32 €
Montant des amortissements	312 420,78 €	

IV.3 Travaux en cours, projet à venir, actualité du service

IV.3.1 Travaux et projets

Ouvrage / Projet	Description	Engagement contractuel			Réalisation		
		Date de réalisation	2017	Montant cumulé			
Usine du Père éternel	Mise en conformité du local chlore	30/12/2012	100%	16 149,19 €			
	Mise en place d'un groupe électrogène de secours de 500 KVA	31/12/2012	100%	188 437,17 €			
	Fourniture et pose d'un poste de chloration par javel	01/01/2013	100%	25 764,65 €			
Réservoir du Fenouillet	Mise en conformité du local chlore	02/01/2013	100%	15 310,81 €			
	Fourniture et pose d'un analyseur de chlore	03/01/2013	100%	9 252,89 €			
	Fourniture et pose d'un poste de chloration	04/01/2013	100%	10 536,21 €			
Télérelève	Le délégataire met en place un dispositif de télé-relevé à distance des compteurs, consistant en l'équipement de chaque compteur d'eau d'une tête émettrice (émetteur unidirectionnel), permettant une relève « permanente » (une à plusieurs fois par jour sel	01/07/2013	99%	48 265,23 €			
	Fourniture et pose de 12 débitmètres de sectorisation	30/03/2013	100%	110 535,38 €			
	Fourniture et pose d'un ensemble de pré-localisateurs d'écoute permanente	30/03/2013	98%	124 935,00 €			
investissement réseau	Mise en place de 5 bornes	30/03/2013	25%	2 035,83 €			
	Mise en place de 10 sondes de mesure	30/03/2013	80%	13 730,00 €			
Réalimentation de la nappe du Gapeau	Étude	01/01/14	100%	2 570 553,57 €			
	Conception		100%				
	Travaux		80%				

IV.3.2 Aqua Renova Gapeau

Ce vaste chantier a été démarré le 15 juin 2014 suite à la réception de l'arrêté préfectoral du 4 février 2014 portant dérogation à l'interdiction de destruction d'une spécimen d'espèce végétale protégée, ainsi que de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 autorisant, au titre de la législation sur l'eau, la réinfiltration en nappe alluviale du Gapeau. Les travaux ont été terminés au cours du 4^{ème} trimestre 2015.

Les équipements réalisés sont :

- une prise d'eau sur le Roubaud en aval de la restitution du canal Jean Natte, associée à une station de pompage de 50 l/s ;
- un réseau de conduites de 2 200 ml acheminant l'eau brute vers le site d'infiltration ;
- une zone d'infiltration ;
- des dispositifs de suivi et de contrôle.

L'ensemble du dispositif a été mise en phase d'exploitation à compter du 1^{er} novembre 2016, date de démarrage de la période d'autorisation d'exploitation.

Le délégataire et la collectivité travaillent maintenant à la mise en place d'un second bassin d'infiltration situé à proximité du premier, afin d'atteindre l'objectif d'alimentation de 150 l/s. La mise en place de cette deuxième tranche de travaux nécessitera la révision des autorisations de prélèvements.

Un synthèse et des plans sont fournis en Annexe B du présent rapport. Le projet Aqua Renova s'est doté d'un site Internet : « <http://www.aquarenova.fr> ».

IV.3.3 Canalisation sous-marine entre le continent et Porquerolles

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de Porquerolles, la collectivité projette de poser une canalisation entre le réseau d'alimentation en eau potable du continent et l'île.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué en octobre 2017 à la société Suez Consulting après un appel d'offres ouvert. Les études préliminaires, ainsi que les dossiers réglementaires pour demande d'autorisation de travaux en préfecture sont en cours de rédaction.

Une analyse multicritère des solutions envisageables a été finalisée après l'organisation d'un Comité Technique et d'un Comité de Pilotage. Il a également été décidée de retenir la solution de tracé de canalisation de port à port (Tour Fondue - Porquerolles).

IV.3.4 Forages de l'île de Port-Cros

Au vu des insuffisances techniques et réglementaire relevés sur les installations de production d'eau de l'île, la mise à l'arrêt des forages a été prononcée en septembre 2014.

L'alimentation en eau potable est actuellement assurée par des livraisons par bateau-citerne depuis le continent, aux frais du fermier des réseaux.

Un diagnostic d'inspection des équipements de production d'eau de l'île a été réalisé en décembre 2017.

Il a résulté de ce diagnostic les préconisations suivantes :

- Conservation, nettoyage et réhabilitation des forages F1, F4 et F5 ;
- Abandon dans les règles de l'art des forages F2 et F3.

V ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité

	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2013-2017
Abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	14 031,73	6 645,50	13 152,15	9 022,75	12 693,29	11 109,08
Volume comptabilisé (m ³)	4 458 572	4 359 904	4 330 464	4 458 619	4 600 091	4 441 530
Indice d'abandons de créances et de versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	0,0031	0,0015	0,0030	0,0020	0,0028	0,0025

Le dispositif du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) n'ayant pas été mis en place dans le département du Var, un Fonds Local de Solidarité (F.L.S.) a été créé. Il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et s'élève à 0,2 % des recettes du fermier. Les fonds sont destinés à aider les abonnés en situation de difficulté financière et rencontrant un problème de paiement de leur facture d'eau.

En 2017, le FLS a été alimenté par 12 492,20 € du Fermier. Le solde du FLS non utilisé l'année précédente est reporté sur le montant disponible pour l'année en cours.

La Commission du FLS a accordé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 pour 12 693,29 € d'aide au paiement des factures d'eau potable, soit **0,0028 €/m³ (P109.0)**.

V.2 Opérations de coopération décentralisée

La collectivité ne participe à aucune opération de coopération décentralisée dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

ANNEXES

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

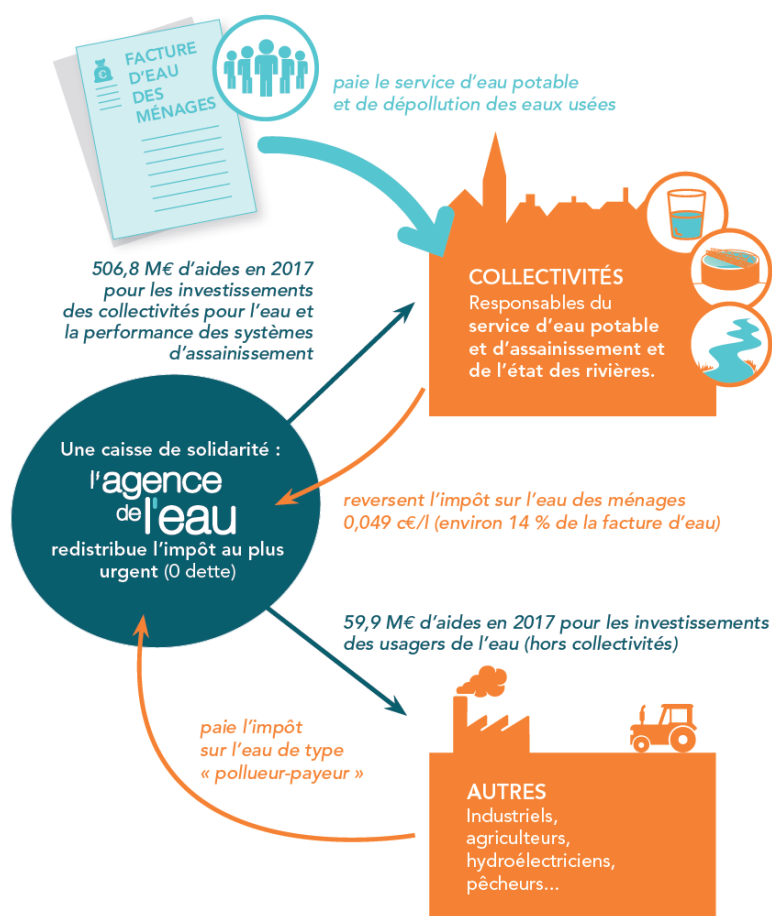
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 3,93 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2015.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2017

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (55,2 millions €)

385 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 30,1 millions m³ en 2017 soit la consommation d'une ville de 752500 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (174,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration aidées en 2017. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (62,4 millions €)

52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 11 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12,3 millions €)

10 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux consommateurs d'eau.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (85 millions €)

108 km de rivières restaurées et 223 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, les barrages ne permettent plus aux poissons de circuler et aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

3163 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1558 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

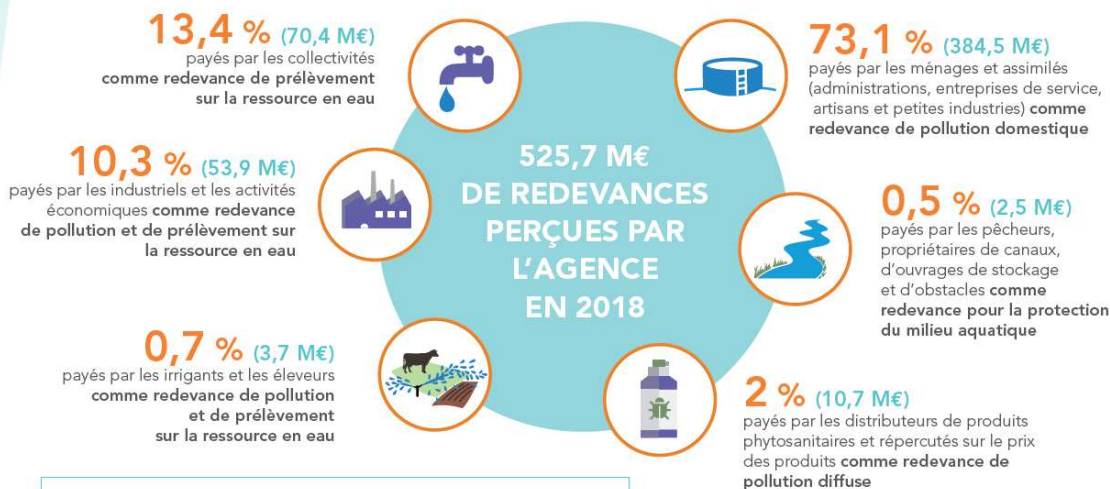
> Pour la solidarité internationale (5,1 millions €)

83 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2018

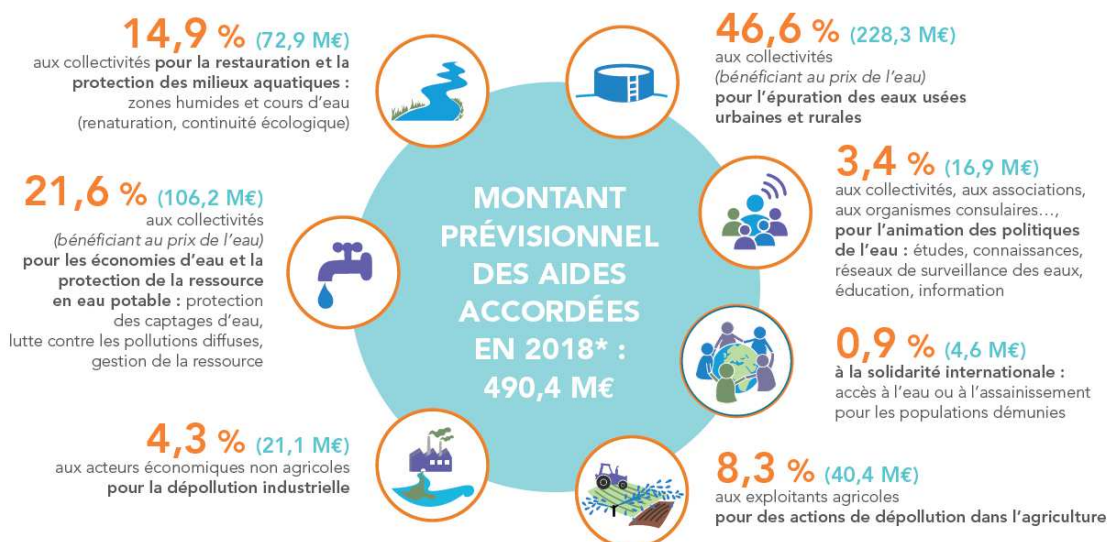
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

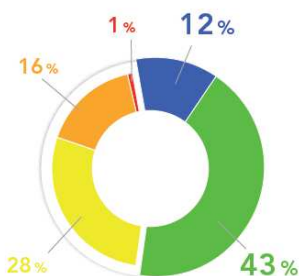


Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

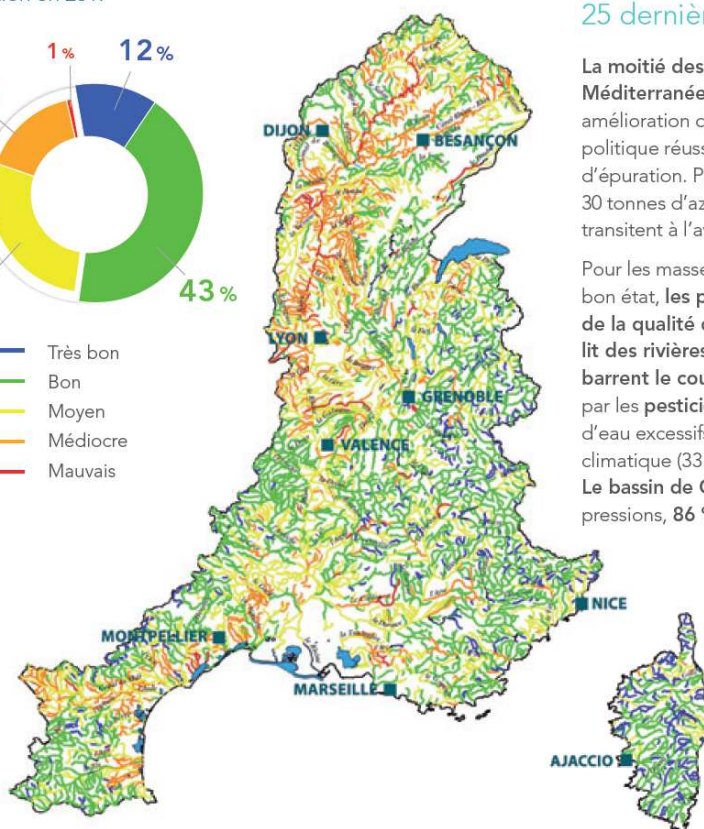
*Il ne s'agit pas des aides versées, les opérations subventionnées pouvant s'étaler sur plusieurs années. S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat (47 M€) et le financement des opérateurs de la biodiversité : AFB, parcs nationaux et ONCFS (66 M€)

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

NOTE SUR LES PROJETS DE RÉALIMENTATION DE LA NAPPE DU GAPEAU

~ **AQUA RENOVA** ~

Présentation

La nappe phréatique du Gapeau est depuis plusieurs années reconnue comme particulièrement sensible aux pollutions salines. Un biseau salé impacte en effet la ressource souterraine d'eau douce.

La collectivité tente d'atténuer le problème en procédant à des achats d'eau potable au Syndicat de l'Est, méthode toutefois coûteuse.

Dans le cadre de la consultation pour l'attribution du nouveau contrat de délégation du service public de l'alimentation en eau potable, la société fermière choisie, SUEZ, a proposé des variantes concernant la réalimentation de la nappe du Gapeau. Le principe en est que le délégataire réalise et finance les travaux. Ce projet est ici successivement présenté.

Réalimentation de la nappe du continent

L'objectif de ce projet est d'augmenter la production propre de la collectivité pour la faire tendre vers l'autonomie. Les achats d'eau pourront constituer une ressource d'appoint.

Le projet consiste en la réalimentation de la nappe du Gapeau en infiltrant de l'eau dans une zone suffisamment perméable. Pour cela, les travaux suivants seront réalisés :

- Aménagement d'une prise d'eau de 150 l/s dans le Roubaud à proximité du Parc Olbius Riquier, au croisement entre le chemin du Roubaud et l'avenue Ambroise Thomas (voir la figure 1) ;
- Installation d'une canalisation de refoulement de 2,5 km de long (voir la figure 2) ;
- Mise en place d'un bassin d'infiltration d'un hectare au lieu-dit Les Grès, soit sur une parcelle appartenant à la collectivité, soit sur une parcelle agricole privée (voir la figure 3).

Ce sont ainsi 2,7 millions de m³ d'eau qui seront infiltrés sur la période d'octobre à avril. Cette technique devrait contribuer à repousser le biseau salé et à assurer la production d'eau pendant les 6 mois estivaux de mai à octobre.

Le délégataire réalise en outre les études techniques et les dossiers administratifs (obtention des autorisations), ainsi que leur suivi.

L'installation a été mise en service à la fin de l'année 2015. Le montant du projet s'élève à 2 975 000 € HT.

Figure 1

Réalimentation de la nappe du continent : prise d'eau



Figure 2

Réalimentation de la nappe du continent : conduite de refoulement



Figure 3

Réalimentation de la nappe du continent : proposition d'implantation du bassin d'infiltration

